



Dossier du BHI N° S3/8151/HSSC

LETTRE CIRCULAIRE 81/2014
22 décembre 2014

ADOPTION DE NOUVELLES EDITIONS DES PUBLICATIONS DE L'OHI :
S-52 - Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS,
Edition 6.1.0
S-52, Annexe A – Bibliothèque de présentation de l'OHI pour les ECDIS, Edition 4.0.0
S-64 – Lots de données d'essai de l'OHI pour les ECDIS, Edition 3.0.0

Références :

- A. Lettre circulaire de l'OHI 55/2014 du 11 août – *Approbation de nouvelles éditions des publications de l'OHI : S-52 - Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS, Edition 6.1.0 ; S-52, Annexe A – Bibliothèque de présentation de l'OHI pour les ECDIS, Edition 4.0.0 ; S-64 – Lots de données d'essai de l'OHI pour les ECDIS, Edition 3.0.*
- B. Résolution de l'OHI 1/2014 – *Principes directeurs pour les fonds de l'OHI.*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La lettre circulaire citée à la référence A proposait l'adoption d'un projet d'édition révisée 6.1.0 de la publication de l'OHI S-52 - *Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS*, d'un projet de nouvelle édition 4.0.0 de l'Annexe A à la S-52 – *Bibliothèque de présentation de l'OHI pour les ECDIS*, et d'un projet de nouvelle édition 3.0.0 de la S-64 – *Lots de données d'essai de l'OHI pour les ECDIS*. Le Comité de direction souhaite remercier les 50 Etats membres suivants qui ont répondu : Algérie, Argentine, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, Equateur, Egypte, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Inde, Irlande, Italie, Japon, Corée (République de), Lettonie, Monaco, Maroc, Pays-Bas, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Portugal, Qatar, Roumanie, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Singapour, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suriname, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni et Etats-Unis d'Amérique.

2. Tous les Etats membres ont été favorables à l'adoption de l'édition révisée de la S-52 et de la nouvelle édition de la bibliothèque de présentation. L'adoption de la nouvelle édition de la S-64 a été soutenue par 49 Etats membres et un Etat membre s'est abstenu. Cinq Etats membres ont fait des commentaires. Tous les commentaires et le résultat de leur examen en liaison avec les présidents des groupes de travail de l'OHI concernés sont communiqués en annexe à la présente lettre circulaire.

3. Le résultat de la consultation des Etats membres a été examiné par le comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) à sa 6^{ème} réunion (11-14 novembre 2014). Le comité a approuvé la publication des nouvelles éditions, sous réserve de vérifications finales en liaison avec la commission électrotechnique internationale (CEI).

4. L'OHI compte actuellement 82 Etats membres dont trois Etats suspendus. Conformément au paragraphe 6 de l'article VI de la Convention relative à l'OHI, la majorité requise pour l'adoption des nouvelles éditions est donc de 40. Par conséquent, l'édition 6.1.0 de la S-52, l'édition 4.0.0 de l'annexe A à la S-52 et l'édition 3.0.0 de la S-64, telles qu'amendées pour refléter les commentaires

reçus et les vérifications finales demandées par le HSSC, ont été adoptées et seront mises en ligne sur le site web de l'OHI.

5. Comme indiqué à la référence A, la date d'entrée en vigueur de ces nouvelles éditions sera alignée sur la date de publication de la nouvelle édition de la CEI 61174 – *Systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS) – Prescriptions opérationnelles et de fonctionnement, méthodes d'essai et résultats d'essai requis*. A partir de cette date, les nouvelles éditions constitueront les références normatives pour l'homologation des nouveaux ECDIS. Les précédentes éditions resteront valables pendant douze mois après la date d'entrée en vigueur des nouvelles éditions. Si la date d'entrée en vigueur de la nouvelle édition de la CEI-61174 est le 1er septembre 2015, cela signifie que les précédentes éditions de la S-52, de l'annexe A à la S-52 et de la S-64 resteront valables jusqu'au 31 août 2016.

6. Conformément à la référence B, des frais sont perçus sur la bibliothèque de présentation pour compenser le coût des contrats nécessaires à la tenue à jour de cette publication. La nouvelle édition, comme les précédentes, sera disponible sur cédérom au coût de 500 euros.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Gilles BESSERO
Directeur

Annexe A : Réponses des Etats membres à la LC 55/2014 et commentaires du BHI.

REPONSES DES ETATS MEMBRES A LA LC 55/2014 ET COMMENTAIRES DU BHI

APPROBATION DE NOUVELLES EDITIONS DES PUBLICATIONS DE L'OHI :

**S-52 - Spécifications pour le contenu cartographique
et les modalités d'affichage des ECDIS, Edition 6.1.0**

S-52, Annexe A - Bibliothèque de présentation de l'OHI pour les ECDIS, Edition 4.0.0

S-64 – Lots de données d'essai de l'OHI pour les ECDIS, Edition 3.0.0

CHILI

Le Chili (SHOA) ne se prononce ni pour ni contre l'approbation de l'édition 3.0.0 de la S-64 *Lots de données d'essai de l'OHI pour les ECDIS*. La raison en est que le SHOA ne possède pas les outils nécessaires pour exécuter cette tâche. Il ne semble pas approprié que le SHOA vote pour ou contre une norme qui établit un lot de données d'essai ENC pour les ECDIS dont l'évaluation n'est pas de sa compétence.

Commentaire du BHI : *Commentaire pris en compte.*

FRANCE

Suite aux travaux du DPSWG, un test sur l'affichage du message SSE27 de la S-63 1.1 a été créé pour vérifier si les ECDIS sont bien conformes à la S-63 1.1 et non à une version antérieure. Ce test pourrait être inséré à la S-64.

Commentaire du BHI : *Approuvé. Le test est inséré à la section 2.5.6 du manuel d'instructions.*

JAPON

1. Les zones de profondeur linéaires devront être supprimées de la S-64 *Lots de données d'essai* (GB4X0000.000 dans le dossier 2.1.1 « Power Up » etc.) parce que l'édition 4.0.0 de l'UOC exige de procéder ainsi pour la prochaine édition des ENC.

2. FNCLNE (L) peut être codé à la mer (par exemple, piles en ligne). Toutefois, coder seulement FNCLNE (L) n'est pas sûr du point de vue de la navigation. Le Japon recommande que l'ECDIS émette une alerte pour FNCLNE (L) à la mer ou que FNCLNE (L) soit codé avec LNDARE (L) à la mer. (Le Japon retient la dernière option.)

Commentaire du BHI :

1. *L'intention était de supprimer les zones de profondeur linéaires des lots de données d'essai, conformément à l'édition 4.0.0 de l'UOC. Toutefois, il semble que cela exige une nouvelle édition de cellules de base et une re-création des mises à jour, dont un grand nombre ont été modifiées manuellement sous forme hexadécimale dans le but de créer des versions erronées aux fins d'essais. La seule occurrence qui pourrait affecter le résultat d'un test (cellule AA50THER.000) a été supprimée. Les autres occurrences seront supprimées après avoir vérifié qu'il n'y a pas d'effet secondaire indésirable et les ensembles de données d'essai seront mis à jour selon que de besoin comme indiqué à la section 1.9 du manuel d'instructions.*

2. *Il ne devrait pas être nécessaire que des barrières ou des murs (FNCLNE (L)) soient codés dans un milieu marin et génèrent une alerte. Si un objet de ce type est présent en mer et dangereux pour la navigation, il serait préférable de coder l'objet en tant qu'obstruction (OBSTRN). Coder l'objet comme une zone terrestre (LNDARE) est acceptable s'il est toujours à sec (cf. Ed. 4.0.0. de l'UOC, clause 6.2.2). Le Japon pourrait envisager de proposer un amendement à l'UOC, le cas échéant.*

ROYAUME-UNI

Nous avons émis des commentaires sur les différentes sections du Manuel d'instructions (TIM), suite à des revues internes et externes. Ils ont été finalisés et envoyés au BHI. Nous comprenons que des commentaires supplémentaires d'autres Etats membres sont encore en cours d'examen par les experts du BHI et du TSMAD et nous approuverons la publication bien volontiers une fois qu'ils auront été achevés.

Commentaire du BHI : Les commentaires émis par le Royaume-Uni ont été incorporés dans la version finale de l'édition 3.0.0 de la S-64, ainsi que les observations en retour additionnelles issues des vérifications finales des experts des Etats membres et de l'industrie.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Un petit nombre d'erreurs ont été identifiées dans la S-52, tables de correspondances de la bibliothèque de présentation qui se trouvent dans l'appendice de la Partie 1 de la bibliothèque de présentation et fichier numérique au format DAI qui contient également les données des tables de correspondances. Les changements nécessaires pour corriger ces erreurs sont décrits sur les pages suivantes.

Commentaire du BHI : les changements identifiés par les Etats-Unis d'Amérique ont été incorporés dans la version finale de l'édition 4.0.0 de la bibliothèque de présentation.
